



Réponse de la Municipalité à une interpellation

Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Patrick Assal demandant à la Municipalité des explications sur la raison pour laquelle le projet de réfection de la grande salle est présenté avant qu'une réponse à sa motion, datant de plus d'un an, demandant une vision globale sur la Croix-Blanche y compris sur la réfection de la salle des spectacles n'ait été fournie au Conseil communal.

Urbanisme, architecture et énergie

M. Bernard Krattinger, Municipal

Réponse adoptée par la Municipalité, le 11.05.2020



Table des matières

1	Objet du rapport	2
2	Etat de la situation	3
3	Réponse à l'interpellation de Monsieur Patrick Assal.....	5

1 Objet du rapport

Lors de la séance du Conseil communal du 25 février 2020, dans le cadre des discussions en relation avec le point 8 de l'ordre du jour concernant les transformations et assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu – demande d'un crédit de construction – préavis N°04/2020, Monsieur le Conseiller communal Patrick Assal a développé l'intervention suivante :

M. Patrick Assal : « Comme vous le savez, une motion a été déposée en juin 2018 qui a été prise en considération par notre Conseil en septembre 2018. Par la même occasion un groupe de réflexion a été créé, dont le travail a été remis à la Municipalité sous la forme d'une feuille de route évolutive au mois de septembre 2019. Le travail du groupe de réflexion ne remettait en effet pas en question, comme c'est écrit dans le préavis 4/2020 l'assainissement énergétique de la salle des spectacles. Par contre il aurait pu attendre une confirmation de la manière dont ce projet s'intègre dans cette feuille de route qu'il serait dommage de simplement laisser de côté. Cependant, la motion qu'il a déposée inclut explicitement tout projet concernant la salle des spectacles qui doit s'inscrire dans une réflexion globale. Certes, il comprend que la transformation de la grande salle en un bâtiment Minergie flatte l'ego de certains membres de notre Municipalité au point de s'entêter en représentant à un peu d'éléments près un projet identique à celui qui a été repoussé par le Conseil. Pourtant, il est dommage que dans cette démarche, les règles de priorité politiques soient simplement oubliées voire bafouées. A titre personnel, en tant que dépositaire de la motion de 2018, il ne s'oppose pas à ce que la salle des spectacles soit rénovée. Il est même plutôt favorable à ce que les travaux entrepris dans notre commune soient bien faits. Par contre c'est le manque évident de vision qui le choque ainsi que le nombre de points laissés sans réponses, tellement on se précipite à entreprendre ces travaux avec l'excuse de cette soi-disant urgence à laquelle vous voulez tous croire mais qui ne trompe que ceux qui veulent bien se laisser duper. Sans y être favorable, il ne s'opposerait pas à ce projet très onéreux même s'il le considère comme particulièrement mal abouti et non respectueux des deniers publics. Il se contenterait de déposer une interpellation à la Municipalité qui demande des explications sur la raison pour laquelle le projet de réfection de la grande salle est présenté avant qu'une réponse à ma motion, datant de plus d'un an, demandant une vision globale sur la Croix-Blanche y compris sur la réfection de la salle des spectacles n'ait été fournie au Conseil Communal. Il souhaite que la réponse à cette interpellation soit transmise par écrit à l'ensemble des conseillers. ».



L'interpellation que M. Assal « *se serait contenté* » de déposer pour demander des explications sur la raison pour laquelle le projet de réfection de la grande salle est présenté avant qu'une réponse à sa motion n'ait été fournie au Conseil communal n'a en fait jamais été déposée formellement, conformément aux dispositions des articles 71 et 72 du règlement du Conseil communal.

Compte tenu du vice de procédure dont est entachée la demande d'explication de M. Assal, la Municipalité aurait été en droit de considérer cette interpellation comme nulle et non avenue.

Toutefois, afin d'apporter des réponses aux demandes d'explications souhaitées par M. Assal, la Municipalité expose ce qui suit :

2 Etat de la situation

Monsieur le Conseiller Patrick Assal a, dans un premier temps, exercé son droit d'initiative en déposant un postulat lors de la séance du Conseil communal du 13 février 2018.

Ledit postulat avait la teneur suivante :

Demande d'informations complémentaires et une vision globale des démarches entreprises ou à entreprendre pour toute la région du plateau de la Croix-Blanche concernant la mobilité, la vie villageoise et le maintien d'un accès attrayant aux commerces de la route de la Croix-Blanche, à l'heure où la Route de Berne doit être requalifiée.

Lors de la séance du Conseil communal du 17 avril 2018, Monsieur le Conseiller Patrick Assal a retiré le postulat déposé en février, tout en précisant qu'il se réservait « *le droit, à l'avenir, de déposer une motion qui se concentrera sur les projets de réaménagement du plateau de la Croix-Blanche, tant sur le plan de son organisation que sur celui de la circulation, en allant dans le sens des compléments d'information qu'il a demandés.* »

Lors du Conseil communal du 18 juin 2018, Monsieur le Conseiller Patrick Assal a déposé la motion suivante :

« Demande d'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche. »
« Cette étude intégrera le trafic routier, les parkings, les projets concernant le centre commercial l'évolution nécessaire des locaux de l'administration communale, de l'auberge et de la salle de spectacles, tant sur le plan de leur organisation que de l'aspect qui leur sera donné en intégrant l'avis des commerçants de la zone concernée. Cette étude englobera tous les projets et les décisions prises pour que cette zone villageoise soit un endroit attrayant pour les habitants de la Commune comme pour les gens de passage. »

Lors de la séance du Conseil communal du 25 septembre 2018, la prise en considération de la motion de Monsieur le Conseiller Patrick Assal intitulée « *Demande d'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche.* » a été acceptée avec 30 voix pour, 26 voix contre et 3 abstentions.



Parallèlement à cette décision, le Conseil communal a également, lors de la même séance, accepté à une grande majorité le préavis amendé N°15/2018 intitulé : « Aménagement des espaces publics de la route et de la place de la Croix-Blanche – demande d'un crédit d'étude. »

L'amendement du point 1 des conclusions du préavis N°15/2018 a la teneur suivante (en gras ci-dessous) :

1. *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.- TTC (trois cent nonante mille francs), destiné au financement d'un crédit d'étude concernant l'aménagement des espaces publics de la Route et de la Place de la Croix-Blanche **et répondant à la motion de M. Patrick Assal.** »*

Compte tenu de la volonté du Conseil communal d'associer l'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche demandée par la motion de M. Patrick Assal et l'étude de l'aménagement du plat de la Croix-Blanche intégrant les différents projets du secteur, afin d'obtenir un projet coordonné et totalement fédérateur, qui devrait enfin transformer le plat de la Croix-Blanche en une véritable centralité attendue depuis longtemps, proposée par le préavis N° 15/2018, la Municipalité a mis en stand-by les études prévues par ledit préavis pour permettre la mise en œuvre des propositions développées dans la motion de M. Patrick Assal, à savoir :

- Constituer un groupe de réflexion composé de membres du Conseil communal, d'un représentant des Retraites Populaires et de la Migros.
- Le rapport de ce groupe de réflexion une fois établi devra être communiqué au Conseil communal et transmis à la Municipalité pour lui permettre d'établir le préavis présentant l'étude demandée.

Le groupe de réflexion souhaité par M. Assal a été constitué. Il a siégé à de nombreuses reprises, a rencontré la Municipalité, le Service de l'urbanisme, architecture et énergie, des représentants des Retraites Populaires, de la Migros, des commerçants d'Epalinges ainsi que la Commission d'urbanisme et des constructions.

A notre connaissance, les différentes séances du groupe de réflexion ont fait l'objet de procès-verbaux. Par ailleurs, une première information sur l'état d'avancement du groupe de travail concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche a été communiquée au Conseil communal lors de la séance du 19 février 2019. Un deuxième rapport intermédiaire du groupe de réflexion « Croix-Blanche » a également été présenté au Conseil communal dans le cadre des débats relatifs au Préavis N°14/2019 – Rénovation de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles – Adjudication des travaux.

Enfin, lors de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2019, le rapport de fin d'année du groupe de réflexion « Croix-Blanche » a été présenté. Ledit rapport a de plus été joint au Procès-verbal N°7/2019.



3 Réponse à l'interpellation de Monsieur Patrick Assal

Ce rapide historique précise clairement la raison pour laquelle le projet de réfection de la grande salle a été présenté avant qu'une réponse à la motion de Monsieur Patrick Assal n'ait été fournie au Conseil communal.

C'est en effet la mise en œuvre des propositions développées dans la motion de M. Patrick Assal, et notamment la constitution d'un groupe de réflexion et l'invitation faite à la Municipalité de n'établir le préavis concernant cette motion qu'une fois en possession du rapport du groupe de réflexion « Croix-Blanche » qui expliquent que la réponse à ladite motion n'ai pas encore été présentée au Conseil communal.

Le rapport d'activité 2019 du groupe de réflexion a été diffusé avec le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2019. C'est donc sur la base de ce rapport qu'il sera possible à la Municipalité d'établir le préavis relatif à la motion de Monsieur le Conseiller Patrick Assal intitulée : « *Demande d'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche.* » - « *Cette étude intégrera le trafic routier, les parkings, les projets concernant le centre commercial l'évolution nécessaire des locaux de l'administration communale, de L'auberge et de la salle de spectacles, tant sur le plan de leur organisation que de l'aspect qui leur sera donné en intégrant l'avis des commerçants de la zone concernée. Cette étude englobera tous les projets et les décisions prises pour que cette zone villageoise soit un endroit attrayant pour les habitants de la Commune comme pour les gens de passage.* »

Ledit préavis est actuellement en phase de rédaction et son approbation devrait être proposée lors de la séance du Conseil communal de septembre 2020.

D'autre part, le dernier rapport du groupe de réflexion (rapport d'activité 2019) ne contient pas d'observation concernant spécifiquement les travaux de transformations et d'assainissement énergétique de la salle des spectacles. Pour la Municipalité, il n'y avait donc aucune raison de différer la présentation du préavis N°4/2020 relatif à la demande d'un crédit de construction pour les transformations et à l'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville